

Règlement d'ordre intérieur pour les travaux pratiques

Remarque importante : Votre **carte étudiant** (ou une **attestation d'inscription** accompagnée d'une **pièce d'identité** dans ce cas) sera exigée au début de chaque laboratoire sous peine de vous voir refuser l'accès aux travaux pratiques.

Mesures particulières liées à la crise Covid qui n'entreraient en vigueur qu'à la demande des autorités et en cas de reprise de l'épidémie :

- Port du masque obligatoire dans le laboratoire. Le masque devra être constitué de matériaux conformes aux règles de sécurité décrites ci-dessous pour les vêtements et systèmes de protection c'est-à-dire 100 % en **coton**. Un masque en coton sera distribué à chaque étudiant lors de la première séance de laboratoire et chaque étudiant devra se présenter, aux séances de laboratoire, systématiquement avec ce masque. Il faudra veiller à ne pas l'oublier et à le nettoyer le plus souvent possible (60 °C).
- Désinfection des mains à l'entrée du laboratoire. Tout étudiant qui quitte les salles de TP provisoirement durant la séance doit obligatoirement se désinfecter à nouveau les mains en rentrant.
- Respecter au maximum la distanciation sociale (1,5 m quand c'est possible). C'est surtout le cas lors de la rédaction des rapports et la consultation de documents. Il sera alors vivement conseillé de se placer aux tables latérales ou le long des fenêtres.
- Le matériel prêté aux étudiants doit être désinfecté avec de l'alcool à 70 % ou (pas du gel hydro-alcoolique) au moment du prêt par le personnel du laboratoire, et doit être rendu désinfecté par l'étudiant à l'entrée du local technique (le matériel n'est PAS désinfecté aux tables de travail des étudiants pour des raisons de sécurité) et en présence d'un membre du personnel du laboratoire.
- Les appareils mis à la disposition des étudiants dans le laboratoire (balances, spectrophotomètres, polarimètres, ...) seront désinfectés par les étudiants après chaque utilisation avec de l'alcool à 70 %.
- A la fin de la séance de laboratoire, l'étudiant désinfectera sa table de travail ainsi que celle prévue pour rédiger les rapports, avec une solution d'alcool à 70 % (pas du gel hydro-alcoolique). **Cette désinfection se fera obligatoirement quand les becs Bunsen sont éteints et les robinets de gaz individuels et généraux fermés.**

Si un étudiant doit partir avant la fin officielle des travaux pratiques, il devra obligatoirement prévenir un membre du personnel du laboratoire qui supervisera le nettoyage pour des raisons de sécurité.

I. Avant la manipulation

I.1. Préparation

- La **manipulation** doit être **préparée à l'avance**. Une **interrogation** surprise en vue de vérifier la bonne préparation pourra être organisée lors de chaque séance.
- **Tout retard de 5 minutes entraînera l'exclusion du laboratoire pour la sécurité de tous.tes et sera comptabilisé comme absence.**
- Il est **obligatoire d'assister à toute introduction** clairement signalée comme telle pour être autorisé à manipuler (**prise des présences**).
Exceptionnellement, durant la période de la crise Covid, les étudiants pourront assister aux **introductions générales** via les outils de communication en ligne (p.ex. Teams). La présence aux **introductions qui ont lieu directement avant les séances de laboratoire**, le jour des manipulations, est par contre obligatoire.
- La présence aux travaux pratiques est **obligatoire** et toute absence devra **être justifiée (certificat médical, preuve retard transports en communs certifié, etc.)**. Un **présentiel de minimum 75%** aux séances de travaux pratiques conditionne la réussite de l'étudiant. Toute absence, même justifiée pour force majeure, sera comptabilisée.

➤ **MATERIEL A PREVOIR POUR CHAQUE LABORATOIRE :**

- Un **cahier de laboratoire** est exigé pour tous les travaux pratiques (format A5 avec feuilles non détachables), sera tenu à jour et sera contrôlé régulièrement par l'assistant(e) ou le professeur. **Le non-respect de cette consigne sera sanctionné par l'exclusion de la séance en cours.**
- **Syllabus ou mode opératoire de la manipulation prévue, sur format papier**
- **Ciseaux**
- **Papier essuie-tout ou Sopalin ® !!! Interdiction de voler le papier dans les toilettes**
- **Essuie de cuisine**
- **Marqueur indélébile**
- **Allumettes ou briquet (allumage du Bunsen)**
- **Calculatrice**

I.2. Tenue et équipement de protection

- Il est obligatoire de porter une **blouse de laboratoire en coton, sans trous, sans graffitis, propre, d'une longueur suffisante (jusqu'aux genoux), et de la boutonner/fermer**. Les boutons doivent être impérativement des boutons à pression. Les manches des tabliers ne peuvent en aucun cas être relevées. Les cheveux longs doivent être attachés **en chignon**, les écharpes et capuches rentrées à l'intérieur de la blouse.
- Les **couvre-chefs** (**en ce compris les perruques**) qui ne sont pas accompagnés d'un **certificat** (normes européennes) attestant de leur caractère ignifuge sont **interdits**. Ils doivent être noués correctement de façon à ne pas laisser des bouts de tissus pendants et être rentré sous le tablier.
- Les **lentilles de contact** sont fortement déconseillées (risque de lésions dues aux vapeurs de solvants organiques).
- Le port des **lunettes de protection** est **obligatoire** dans tous les laboratoires, excepté en salle de microscopie.
- Il est recommandé de ne pas porter de **bijoux** (par exemple bague) qui peuvent maintenir un produit chimique en contact avec la peau et qui peuvent également se dégrader au contact de réactifs.
- Vous veillerez à porter des **chaussures recouvrant complètement les pieds** (sandales interdites, talons interdits). Les **bas nylons, legging et pantalons synthétiques** sont interdits. Les **jupes** et les **shorts** sont **interdits** : en effet, seuls les vêtements couvrants protègent efficacement les parties du corps non-protégées directement par le tablier.
- De manière générale, les **vêtements trop larges** (risque d'accrocher des objets) et **trop serrés** (risque de contact prolongé avec la peau en cas de souillure chimique ou de brûlure) sont fortement déconseillés.
- Des **gants** seront mis à disposition pour la manipulation des produits toxiques mais seront comptés. A utiliser de manière parcimonieuse.
- Les **sacs** et les **effets personnels** seront rangés au **vestiaire** ou dans les armoires prévues à cet effet afin de ne pas gêner les allées du laboratoire = PAS D'OBJETS DE VALEUR.

- L'utilisation des **GSM**, **tablettes numériques** et les **oreillettes** est interdite en toutes circonstances durant les manipulations et dans les rangées où travaillent les étudiants. Les **tablettes numériques et ordinateurs** seront tolérés aux tables latérales là où les étudiants consultent des documents ou rédigent des rapports.
A titre tout-à-fait exceptionnel, les étudiants qui n'ont pas d'autre outil que leur GSM pour accéder à des **informations** et **outils scientifiques** ou **pédagogiques** (syllabus, pharmacopées, calculatrice) ou qui désirent faire de **photographies** de leurs manipulations pour la rédaction de leur rapport pourront utiliser leur GSM uniquement dans ce but. Des sanctions pourront être prévues en cas de non-respect de cette règle.

I.3. Hygiène et santé

- Il est strictement **interdit** de **manger, boire, fumer et courir** dans les laboratoires.
- Il est impératif d'identifier l'emplacement des **sorties de secours, extincteurs, douches, rince oeil et alarmes** incendies.
- Une **trousse de premier** secours est disponible chez le(a) technicien(ne) ou l'assistant(e) en cas d'accidents.
- Les **femmes enceintes** ou **qui allaitent** ne peuvent en aucun cas être présentes dans les laboratoires de chimie et de biologie au cours desquels on manipule des produits potentiellement foetotoxiques et tératogènes.
- Il est **interdit** de sortir du laboratoire avec un tablier et/ou des gants dans les lieux où l'on sert ou consomme de la nourriture, y compris au Secrétariat et aux distributeurs situés dans le hall du bâtiment BC.

II. Pendant la manipulation

- **En cas d'accident** :
 - **Prévenez immédiatement le responsable hiérarchique sous la responsabilité duquel se trouve le laboratoire.**
 - En cas de **brûlure** (par flamme ou par agent chimique), vous **rincerez** la zone touchée abondamment à l'eau à température ambiante pendant 20 à 30 minutes. Aucune dérogation à cette règle ne sera acceptée.
- Un **inventaire** sera effectué en début et en fin d'année : vérifiez soigneusement votre matériel et signalez tous les défauts. **Le matériel cassé en cours de manipulation doit être remplacé en échange d'un bon à remplir chez le technicien.**
- Il est **interdit de pipeter à la bouche** : utilisez les aspirateurs pour pipettes ou des pro-pipettes.
- Il est **interdit de manipuler les produits volatils** (éther, méthanol, etc..) **près d'une flamme et en dehors des hottes.**
- Lorsque vous devez **chauffer ou agiter une substance**, vous travaillerez sous la hotte, vitre baissée. Les tubes seront orientés vers le mur pour éviter les projections de liquide.
- **Les balances et surfaces souillées et/ou mouillées doivent être immédiatement nettoyées.**
- **Les balances analytiques et trébuchets doivent être remises à 0 (tare) et éteintes à la fin de chaque pesée.**

- Il est **interdit de réaliser une autre expérience que celle prévue dans le mode opératoire ou le programme des manipulations des travaux pratiques.**
- Toute la **verrerie** utilisée par l'étudiant doit être annotée pour éviter toute confusion. Prévoyez un marqueur indélébile.
- Il est strictement **interdit de se rendre dans l'annexe technique ou dans la réserve de produits chimiques.** En cas d'accident survenu dans ces lieux, l'assurance ne vous couvrira pas.
- En cas de **problèmes techniques (appareils défectueux, fuites, évier bouché, ...)**, vous avertirez **immédiatement** l'assistant(e) et/ou les techniciens.
- Il est **interdit de jeter des déchets chimiques (y compris la masse à suppositoire) et biologiques, les bris de verre et pipettes Pasteur dans les éviers** → utilisez les flacons de récupération adéquats mis à votre disposition.
- **Tout appareil de chauffage électrique ou par gaz doit être arrêté quand il n'est plus utilisé pendant des intervalles de temps longs (plusieurs minutes).**

III. Après la manipulation.

- Il est impératif de **terminer la manipulation 15 minutes** avant la fin de la séance de travaux pratiques afin de pouvoir nettoyer et ranger la verrerie et la pailasse, et de rédiger le rapport en temps utile.
- Tout étudiant est tenu de faire attention à son matériel. Lorsqu'il quitte le laboratoire, l'armoire et les tiroirs seront fermés à clef. Il est le seul responsable de sa pailasse et de son matériel.
- L'étudiant veillera à bien **fermer les robinets de gaz** à la fin de la séance.

Le non-respect des différents points de ce règlement et des consignes de sécurité peut entraîner l'**exclusion totale** des travaux pratiques.

D'autres sanctions peuvent être envisagées selon la gravité des faits comme par exemple l'**exclusion temporaire** de l'étudiant pour la séance durant laquelle une faute aurait été commise.

L'équipe responsable des travaux pratiques se réserve le droit de **refuser l'accès au laboratoire** à toute personne qui ne présenterait pas de tenue vestimentaire et de sécurité adéquate.

Un minimum de savoir-vivre et de respect envers le corps enseignant et les techniciens mais aussi envers vos condisciples est vivement souhaité.

En signant la feuille d'inventaire, vous reconnaissez avoir lu et approuvé le présent règlement d'ordre intérieur.

Professeure S. Pochet
La Doyenne